

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2270

58 – NIÈVRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Ventes et cessions

843 792 128 RCS Nevers.

ADENT.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 84000.00 EUR.

Adresse : 224, Rue Saint-Just, 58600 Garchizy.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte SSP du 17/07/2026, la société SARL FLADENT, SARL au capital social de 30 000 € ayant son siège social à GARCHIZY (58) – 224, Rue Saint Just, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 537 397 788 et la société ADENT, SARL au capital social de 84 000 € ayant son siège social à GARCHIZY (58) – 224, Rue Saint Just, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 843 792 128, ont établi le projet de leur fusion par absorption de la société ADENT par la société SARL FLADENT. L'évaluation des biens transmis s'établit à : Actif : 195 327 € Passif : 13 245 € Soit un actif net apporté de 182 082 € Rapport d'échange des droits sociaux : la société SARL FLADENT procèdera à une augmentation de capital de 31 600 € par création de 316 parts nouvelles selon un rapport d'échange d'environ 26,55475 parts sociales de la société absorbée donnant droit à 1 part sociale de l'absorbante. Montant de la prime de fusion = 150 482 € Réduction de capital : la société SARL FLADENT (Absorbante) annulera 300 parts sociales apportées par l'effet de la fusion et réduira son capital social de 30 000 €. Toutes les opérations effectuées par la société Absorbée depuis le 1er octobre 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société Absorbante. La société ADENT sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 31 juillet 2026 pour les sociétés SARL FLADENT et ADENT. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..